

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70 107
Objet

EMPRUNT DE 37.500 FR
pour construction de
chemins ruraux

DATE DE CONVOCATION
23 novembre 1970

DATE D'AFFICHAGE
28 novembre 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23
Nombre de présents 19
Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt sept novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, Adjoint
MM. COLLE, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, POUGET,
REIX, DOMEQ, BERLAND, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG, BETOUS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M^{me} BIDEAU par M. de LIPKOWSKI
Dr. GACHET par M. BUJARD
M. BOUCHET par M. MATRAS
M. TETARD par M. STIPAL

Absents : MM.

Monsieur VULTAGGIO

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur donne connaissance au Conseil Municipal d'un
projet de construction de chemins ruraux dans la commune de ROYAN.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme
de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au conseil et
dont le devis s'élève à la somme de 50.000 FR .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après échange de vues :

DECIDE :

- 1°/ de prendre en considération et d'approuver le projet qui lui
est présenté ,après accord du Génie Rural ,
- 2°/ de déterminer comme suit les moyens financiers à envisager
pour faire face aux dépenses du projet :

	Montant du devis :	50.000 FR
Subvention de l'Etat	}	En capital 12.500 FR
		En annuités

Subvention du département : /

./.

Contributions volontaires des usagers : /

Prélèvement sur les ressources générales du Budget : /

Emprunts divers à contracter par la commune à
l'exclusion du prêt demandé à la C.N.C.A. : /

soit au total 12.500 FR

de demander à la Caisse National de Crédit Agricole
par l'intermédiaire de la Caisse Régionale de Crédit
Agricole Mutuel de la Charente-Maritime à SAINTES,
un prêt de 37.500 FR
au taux de 5 % remboursable en 20 ans .

3°/ considérant que l'annuité d'amortissement d'un prêt
de 37.500 FR à 5 % remboursable en 20 ans, s'élève à
3.009,10 FR, prend l'engagement au nom de la commune de
créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les
impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de
l'annuité sus-visée .

4°/ d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions
ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

Fait et délibéré à ROYAN , les mêmes jour mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour extrait conforme

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice MATRAS



APPROUVÉ
27 DEC. 1970
ROCHEFORT-MER, le
Le Sous-Préfet.